



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 01-2020

Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yverne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 86'000.-- pour le remplacement de trente points d'éclairage public le long du Boulevard.

2. Contexte général

Suite à plusieurs plaintes d'habitues quant à l'éclairage déficient du trottoir du Boulevard, la Municipalité a étudié, en collaboration avec la Commune d'Aigle, la solution la plus à même d'améliorer la situation. Onze luminaires supplémentaires sont en effet situés sur le territoire de notre voisine.

L'étanchéité du système actuel est en effet défaillante et engendre de nombreuses pannes d'éclairage, lesquelles entraînent non seulement un sentiment d'insécurité, mais surtout une augmentation du risque de chute, cela d'autant plus que les sources lumineuses sont dirigées vers le haut et éblouissent les piétons. Près de la moitié de ces dispositifs posent en l'occurrence problème.

A cet égard, la commune a l'obligation d'offrir un cheminement piétonnier plus sûr aux nombreux utilisateurs de cet axe stratégique, non seulement dans un but sécuritaire, mais également à des fins d'encouragement à la mobilité douce.

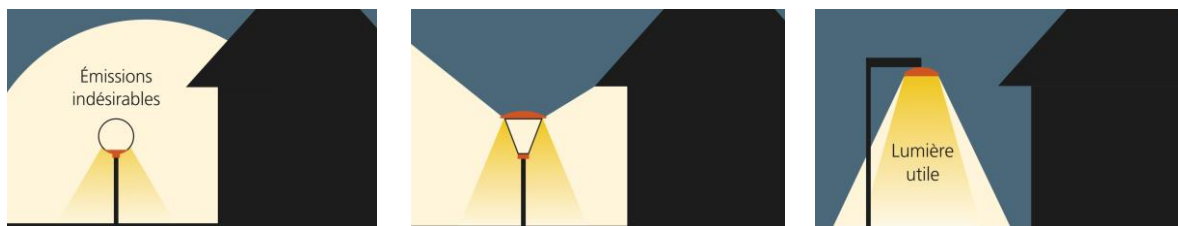
Plusieurs tests nocturnes ont dès lors été effectués afin de trouver le dispositif d'éclairage du trottoir le plus adéquat par rapport aux lieux, que ce soit en termes de luminosité, de solidité, de consommation électrique et de coûts.

Pour sa part, la Commune d'Aigle a d'ores et déjà accepté les travaux envisagés.

3. Description du projet

Sur la base des tests réalisés, le choix des exécutifs s'est porté sur les bornes lumineuses ODO BORNE (voir descriptif détaillé en annexe). Ce système, en aluminium injecté sous pression avec un traitement anticorrosion avant peinture, présente un haut niveau de résistance mécanique.

Ces luminaires, dirigés vers le bas, suppriment l'effet d'éblouissement pour les piétons, voire pour les cyclistes circulant en direction d'Aigle. Ils diminuent également les émissions indésirables.



Leur consommation électrique est de 11W. Une économie d'énergie est dès lors à attendre par rapport aux dispositifs encastrés existants qui ont une consommation de 15W.



Borne lumineuse ODO BORNE

Sur les conseils de notre mandataire, nous renonçons à un éclairage avec des cellules détectant la présence de piétons pour illuminer le prochain secteur allant être emprunté. Dans ce cas, des cellules relativement fragiles devraient en effet être installées sur la partie haute des bornes, avec un risque accru de dégradations.

La Municipalité estime également qu'en termes de pollution lumineuse, un éclairage intermittent sur cet axe principal de notre commune engendrerait davantage de désagréments pour les riverains qu'une luminosité continue de relativement faible ampleur. Cet éclairage intermittent pourrait également détourner l'attention des automobilistes circulant sur le Boulevard, principalement au détriment des utilisateurs de deux-roues, voire même depuis la RC705 et le pont de Pré Nové.

Toutefois, le système retenu permettra un abaissement de puissance programmable, selon les constats qui seront effectués le moment venu.

4. Coût des travaux

Établi sur la base de soumissions en procédure de gré à gré comparatif, le devis des travaux s'établit comme suit pour la partie vuarnérane du Boulevard :

1) Travaux de génie civil	CHF 12'000.00
2) Fourniture, pose et raccordement des bornes d'éclairage	CHF 60'500.00
3) Divers et imprévus, environ 10%	<u>CHF 7'250.00</u>
Montant total HT	CHF 79'750.00
TVA 7,7% arrondie	<u>CHF 6'250.00</u>
Montant total TTC	<u>CHF 86'000.00</u>

5. Planning prévisionnel

⇒ 14 mai 2020	dépôt du préavis devant le Conseil communal
⇒ 25 juin 2020	rapport et décision sur l'octroi du crédit par le Conseil communal
⇒ 27 juin - 26 juillet 2020	délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle
⇒ dès le 27 juillet 2020	commande du matériel (huit semaines de délai de livraison)
⇒ octobre 2020	début des travaux, le cas échéant dès la fin des vendanges
⇒ novembre 2020	fin des travaux

Cette planification prévisionnelle dépendra évidemment en partie des conditions météorologiques.

6. Estimation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Intitulé	en milliers de francs			
	2020	2021	2022	2023 et suivantes
<i>Personnel supplémentaire (EPT)</i>	---	---	---	---
Frais d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêt	1.2	1.1	1.1	1.0
Amortissement	4.0	4.0	4.0	4.0
Revenus supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Equivalent en point d'impôt actuel</i>	<i>0.15</i>	<i>0.15</i>	<i>0.14</i>	<i>0.14</i>

7. Conséquences de l'acceptation ou du refus du préavis

En cas d'acceptation du préavis, l'éclairage public du Boulevard d'Yvorne sera remplacé par du matériel plus performant et moins énergivore. Le sentiment d'insécurité et les risques de chute seront fortement diminués, ce qui favorisera la mobilité douce sur cet axe.

En cas de refus, l'éclairage actuel, défaillant, sera maintenu en l'état et réparé au gré des besoins. Les frais de maintenance devraient dès lors aller en augmentant ces prochaines années. Aucune économie d'énergie ne pourra être réalisée et aucune réponse ne sera malheureusement donnée aux diverses carences relevées dans le présent préavis.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 01-2020 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yvorne,
- ⇒ Ouï les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 86'000.-- pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yvorne,
- 2) d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 26'000.-- sur le compte 9282.5 Fonds de réserve travaux divers,
- 3) d'amortir le solde de CHF 60'000.-- sur 15 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
- 4) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 86'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi-e en Suisse et présentant de solides garanties financières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
le syndic le secrétaire



Edouard Chollet

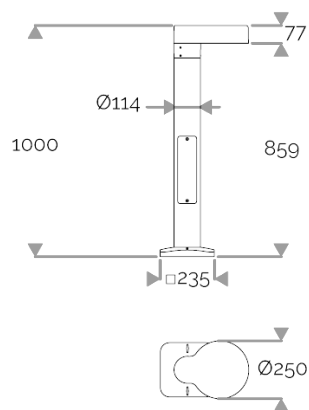
Fabien Cathélaz

Adopté en Municipalité le 22 avril 2020

Délégué-municipal : M. Michel Weibel

Annexe : - un descriptif technique

ODO BORNE - Anti-éblouissement, anti-vandalisme & PMR
831-3105 ODO BORNE 8 LED WALK 11W 4000K IP66 Classe I



ODO BORNE - Anti-éblouissement, anti-vandalisme & PMR

831-3105 ODO BORNE 8 LED WALK 11W 4000K IP66 Classe I

APPLICATION

Borne dédiée aux LED, anti-vandalisme, anti-éblouissement. Éclairage pour zones PMR, pistes cyclables, rues piétonnes. Espacement des bornes jusqu'à 10m. ULR = 0%.

CARACTÉRISTIQUES ÉCLAIRAGE

IRC70. Circuit simple, sens du flux lumineux à déterminer (faisceau vers l'avant). Optiques cluster 8 LED : WALK. Espacement jusqu'à 10 fois la hauteur de feu, éclairage vers l'avant jusqu'à 2 fois la hauteur.

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

Raccordement sur secteur 230V. Alimentation intégrée 500mA, protection contre la foudre et les surtensions 10 kV. Pilotage à déterminer à la commande : Driver DALI intégré, CLO (constant light output), AstroDIM, MainsDIM, StepDIM.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

IP66, IK10+.Dissipateur intégré. Luminaire en aluminium injecté sous pression, traitement anti-corrosion avant peinture poudre polyester. Tube et semelle en aluminium. Position de la trappe de visite à gauche ou à droite au choix, ouverture par clé snake eyes. Visserie imperdable inox avec traitementanti couple galvanique Delta Seal®. RAL à déterminer à la commande. SCx = 0,15m². Poids : 15 kg.

NORMES / CERTIFICATS

Produit conforme à la norme européenne EN60598.

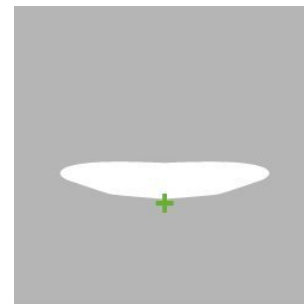
MAINTENANCE

Module LED remplaçable, dissipateur intégré.

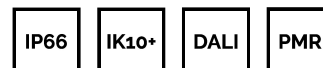
GARANTIE

Garantie 5ans : sur module LED et driver (voir les conditions FLUX).

Garantie 5+2ans : valable en France si le système «AstroDim» est programmé sur nos lanternes et/ou bornes en usine avec un abaissement du courant à 40% de la valeur nominale pendant au moins la moitié du temps de fonctionnement. (voir les conditions FLUX).



Walk



Durée de vie : 100 000 heures L80 B10

DONNÉES LUMEN

Lumen nominal total neutral white 4000K (lm)	1777
lm/W LED neutral white 4000K	156
lm/W product neutral white 4000K	117
Qty LED	8
Ta max.	30°C
Tj (à 25°C)	85°C

COURANT D'APPEL

Inrush Current (A)	45
Temps Inrush Current (µs)	180

PUISSANCE

Puissance Led Produit (W)	11,4
Puissance Produit (W)	15,2